

CONDITIONS GENERALES

1 – Inscription :

L'inscription à l'une de nos randonnées implique l'adhésion à nos conditions générales.

Une inscription non accompagnée des ahrrs correspondantes ne peut être prise en compte. Le montant des ahrrs est précisé sur le bulletin d'inscription.

2 – Annulation

En cas d'annulation de votre fait, une somme forfaitaire sera conservée par Bougres d'ânes :

Plus de 30 jours : 10% du total de la randonnée

Entre 30 et 15 jours : 50% du total de la randonnée

Entre 14 et 2 jours : 75 % du total de la randonnée

Moins de 2 jours ou absent du départ : 100% du total de la randonnée

Retard ou abandon ne donnent droit à aucun remboursement de notre part.

En cas d'annulation de notre fait, parce que les conditions de sécurité l'exigent ou en cas d'événements normalement imprévisibles, nous vous proposerons soit une autre date de randonnée ou de séjour que vous serez libre de refuser, soit le remboursement intégral des sommes versées sans autre indemnité.

3 – Assurances

Pendant votre séjour, vous bénéficiez de notre garantie responsabilité civile professionnelle pour tout dommage corporel ou matériel dont nous aurions été reconnus responsables à votre égard. Mais, les organisateurs ne sauraient se substituer à la responsabilité individuelle de chaque participant, ce dernier devant être couvert par sa propre assurance responsabilité civile. Entre autre, c'est sous votre responsabilité que les enfants montent sur le dos de l'âne, notre activité n'étant pas de l'équitation, mais du transport.

D'autre part, agissant en tant qu'organisateur de randonnées, nous sommes conduits à proposer différents prestataires, gérants de gîtes, refuges, chambres d'hôtes, campings, transporteurs... et ne sauraient être confondus avec ces derniers qui gardent leur responsabilité propre.

4 – Risques :

Toute activité physique de pleine nature comporte un risque si minime soit-il. Chaque participant en est conscient et les assume en parfaite connaissance de cause. Il s'engage à ne faire porter la responsabilité des accidents éventuels ni à Bougres d'ânes, ni aux éventuels prestataires.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et de sécurité données par Bougres d'ânes. Nous ne pouvons pas être tenu pour responsable des accidents dus à l'imprudence des membres du groupe.

En ce qui concerne les randonnées libérées, ce sont des circuits vendus sans accompagnateur.

Le forfait comprend un descriptif de l'itinéraire et une carte de la zone. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par le topo-guide, les organisateurs ne pouvant être tenus pour responsables des accidents résultant de l'imprudence d'un participant. Les organisateurs ne sauraient non plus être tenus pour responsables d'une mauvaise interprétation du descriptif ou d'une erreur de lecture de carte de l'utilisateur. La randonnée Libre suppose l'acceptation d'un risque, si minime soit-il qui peut être dû notamment à une modification des éléments naturels sur l'itinéraire. En conséquence, chaque participant s'engage à accepter ce risque et à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents pouvant survenir chez l'un des organisateurs, aux différents prestataires. Ceci est également valable pour les ayants droits et les membres de la famille.

Les organisateurs se réservent le droit, si des circonstances particulières mettant en cause la sécurité du groupe l'exigent, de modifier l'itinéraire ou certaines prestations du programme.

5 – Les prix

Première journée de randonnée : 40 € par âne

Journée suivante : 35 € par âne

Ils comprennent uniquement le prêt du matériel et la location d'un ou des ânes

6 – Animaux

Pour les randonnées non accompagnées, chacun reste libre de partir avec un animal de compagnie, ce sous sa seule responsabilité. Nous attirons tout de même votre attention sur les risques que cela peut entraîner et sur les contraintes que cela peut entraîner (accueil en hébergements, traversées de troupeaux...)

7 – Paiement

Chèque, chèques vacances sont acceptés pour le paiement de votre randonnée.

Nom et prénom, suivi de la mention « lu et approuvé » , de la date et du lieu et de votre signature

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom :

Prénom :

Adresse :

Telephone au domicile :

adresse email :

Numéro de téléphone portable sur lequel vous serez joignable pendant la randonnée :

Nombre de jours de randonnées :

Nombre d'ânes loués :

Nombre d'adultes :

Nombre d'enfants (indiquez leur âge) :

Randonnée prévue du _____ au _____

Comment nous avez vous connu (par Internet, donnez le nom du site) ?

Avez vous déjà pratiqué cette activité et si oui, où et nombre de jours ?

Pensez vous venir nous voir la veille de votre randonnée ?

PRIX NETS PAR ÂNE LOUE :

Une Journée : 40 € TTC / âne
Journée supplémentaire : 35 € TTC / âne

Durée randonnée	Prix TTC pour <u>un âne</u> loué	Acompte à verser pour <u>un âne</u> loué
2 jours	75 €	22,50 €
3 jours	110 €	33 €
4 jours	145 €	43,50 €
5 jours	180 €	54 €
6 jours	215 €	64,50 €
7 jours	250 €	75 €
8 jours	285 €	85,50 €
9 jours	320 €	96 €
10 jours	355 €	106,50 €
11 jours	390 €	117 €
12 jours	425 €	127,50 €

Pour réserver les ânes, nous vous demandons de renvoyer ce contrat de location rempli et signé accompagné d'ahrres de 30% de la somme totale due.

Total prix à payer pour votre randonnée : durée randonnée * nombre d'ânes loué =

Acompte de 30% à joindre avec ce document :

Signature

Fiche de renseignements sur les hébergements de votre parcours :

	Nom de l'hébergement où vous dormez	Petit déjeuner (<u>si vous ne dormez pas en chambre d'hôtes</u>)	Repas du soir (si oui combien)	Piques niques (si oui combien)
Veille de la randonnée				
Premier jour de rando et première nuit				
Deuxième jour de rando et deuxième nuit				
Troisième jour de rando et troisième nuit				
Quatrième jour de rando et quatrième nuit				
Cinquième jour de rando et cinquième nuit				
Sixième jour de rando et sixième nuit				
Septième jour de rando et septième nuit				
Huitième jour de rando et huitième nuit				
Neuvième jour de rando et neuvième nuit				
Dixième jour de rando et dixième nuit				
Onzième jour de rando et onzième nuit				

Avez vous des habitudes alimentaires spécifiques (végétarien, allergies, goûts personnels...) ?

CONSEILS POUR CONDUIRE UN ÂNE EN RANDONNÉE

IMPORTANT A SAVOIR :

L'âne est un agréable compagnon de route... mais c'est vous qui devez le guider. Il aimera votre **DOUCEUR** mais saura apprécier votre **FERMETÉ**. Trop de laisser-faire pourrait le rendre capricieux : par exemple si vous le laissez manger de l'herbe tous les 100 mètres, non seulement c'est très anti-éducatif, mais c'est aussi très mauvais pour vos futurs rapports avec lui car il aura vite compris qui est le maître. En plus la randonnée risque d'être dure : relevez lui la tête s'il broute et en route !!!

VOUS ÊTES LE CONDUCTEUR DE L'ÂNE :

- marchez devant votre âne ou éventuellement à la hauteur de sa tête. Mais il ne doit jamais vous dépasser sinon c'est lui qui prend le volant !
- N'enroulez jamais la longe autour de la main. Vous devez la tenir pliée sur elle même

L'ÂNE S'ARRÊTE

- Manque-t-il un randonneur, un autre âne (éviter de laisser trop d'écart entre deux ânes, ils seraient tenter de se rejoindre en courant) ?
- Quelque chose brille ?
- Le bât glisse, ou une partie de l'équipement est gênant ?

Si rien ne cloche, demandez lui de repartir en tirant sur la longe... si ça ne marche pas chatouillez lui les cuisses avec une petite badine souple (ne jamais taper) et mettez l'ensemble du groupe derrière lui : **UN ÂNE NE SE TIRE PAS, IL SE POUSSE.**

DANS LES DESCENTES

Dans les descentes, pour éviter que l'âne vous dépasse, mettez vous devant lui en le tenant plus court (tirez la tête vers le bas si nécessaire). Si la pente est forte, mettez l'ensemble du groupe devant pour imposer votre rythme.

SI L'ÂNE VOUS ECHAPPE

S'il est surpris par quelque chose et qu'il se met à trotter, tirer la tête vers l'arrière pour l'arrêter. Si la manipulation a échoué et que l'âne s'est échappé, ne courez pas derrière lui et évitez de crier, il s'arrêtera dans la plupart des cas 50 mètres plus loin.

LES PASSAGES DELICATS

Pour la traversée des gués, l'âne peut décider de sauter le ruisseau. Pour éviter toute difficulté, tenez le en bout de longe en vous mettant loin devant lui pour lui laisser le champ libre.

Sur la route, vous êtes considérés comme un véhicule, marchez à droite et respectez le code de la route.

SI VOUS AVEZ PLUSIEURS ÂNES

Ne laissez jamais se creuser un écart de plus de 10 mètres entre eux (il pourrait décider de rejoindre les copains au galop). Ne les laissez pas non plus se coller les uns aux autres (maintenez au moins un mètre d'écart).

LA PAUSE PIQUE NIQUE

Attachez votre âne. Choisissez un support solide et surveillez votre âne afin qu'il ne se coince pas un pied dans la longe. Enlevez les deux sacoches, mais laissez le bât. Dessangler le un peu et n'oubliez pas de peser à nouveau les sacs et de ressangler avant de charger l'âne et repartir.

SI LES ENFANTS MONTENT SUR LES ÂNES

- L'enfant doit avoir entre 2 et 7 ans (25 kg maxi). Plus l'enfant est jeune, plus on doit surveiller qu'il se tient bien droit sur l'âne (le pas de l'âne est un doux bercement, attention au risque de somnolence...)
- L'enfant doit obligatoirement porter un casque.
- Dans tous les passages délicats (gués, même s'ils sont très petits, descente, route passagère, contournement ou enjambement d'obstacle...), ôtez les enfants du dos de l'âne.
- Si l'âne est agacé par un insecte, ôtez les enfants du dos de l'âne.
- Ne laissez pas les jeunes enfants seuls avec l'âne lorsque vous êtes à l'arrêt
- Il faut toujours un adulte pour mener l'âne si un enfant est sur le dos de celui-ci. C'est sous votre responsabilité que l'enfant monte sur le dos de l'âne.
- N'attachez pas votre enfant sur l'âne

NE LAISSEZ JAMAIS LES ENFANTS SEULS AU PRE AVEC LES ÂNES ET NE LES LAISSEZ JAMAIS COURIR DANS LE PRE DES ÂNES

Je soussigné ,, assure avoir bien pris connaissance de ce document.

Signature